

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE-ALPES

**2^e RALLYE RÉGIONAL DES VALLONS ARDÉCHOIS
& 2^e RALLYE RÉGIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE
COMPÉTITION DES VALLONS ARDÉCHOIS**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES
CHAMPIONNAT LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHÔNE ALPES
MICHELIN RALLYE TOUR

24 & 25 SEPTEMBRE 2021

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE HAUT-VIVARAIS
AVEC LE CONCOURS DE **SPORT AUTO VIVARAIS**

**2^e RALLYE RÉGIONAL
DES VALLONS ARDÉCHOIS
& 2^e RALLYE VHC**

24 & 25
Septembre 2021

Commune de Plats
(07300)

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**

ASA
Haut Vivarais

GARAGE TRUCHET
04 75 40 27 47
www.garage-automobile-truchet.com

GRUAT PLATS
TRAVAUX PUBLICS
VRD - TERRASSEMENT
07300 PLATS - Tél. : 04 75 27 66 14

Albassière ardèche
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SAV
SPORT AUTO VIVARAIS

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA HAUT-VIVARAIS – 251 rue Anatole France 07500 Guilherand-Granges
Tel : 07 67 45 58 70 Courriel : asa@asahautvivarais.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	à réception du Visa FFSA
Ouverture des engagements :	à publication du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 13 septembre 2021 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 17 septembre 2021 sur le site de l'ASA www.asahautvivarais.fr avec la feuille de contrôle
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 19 septembre 2021 de 9h00 à 18h00 Vendredi 24 septembre 2021 de 9h00 à 18h00
Vérifications à	Salle des fêtes de 07300 Plats
Pré-vérifications administratives le :	Dimanche 19 septembre 2021 de 10h00 à 16h00
Administratives le :	Vendredi 24 septembre 2021 de 15h00 à 19h30
Techniques le :	Vendredi 24 septembre 2021 de 15h15 à 19h45
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 24 septembre 2021 à 18h30 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 24 septembre 2021 à 20h30 Salle des fêtes de Plats
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 24 septembre 2021 à 20h30 Salle des fêtes de Plats
Départ de :	Salle des fêtes de 07300 Plats Samedi 25 septembre 2021 à 8h30 (1 ^{er} VHC)
Arrivée à :	Salle des fêtes de 07300 Plats Samedi 25 septembre 2021 à 16h56 (1 ^{er} VHC)
Vérification finale :	Entreprise Gruat TP, route de Tournon, 07300 Plats
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 25 septembre 2021, Salle des fêtes de 07300 Plats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 25 septembre 2021, Salle des fêtes de 07300 Plats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Haut-Vivarais organise les 24 & 25 septembre 2021, en qualité d'organisateur administratif et technique, le 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois et 2^e Rallye VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 05/07/2021 sous le numéro **R21** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **411** en date du 05/07/2021.

Comité d'Organisation

Président : Paul Durand

Membres : Comité directeur de l'ASA Haut-Vivarais

Secrétariat du Rallye, Adresse : 251 rue Anatole France 07500 Guilhaud-Granges

Téléphone : 07 67 45 58 70 Courriel : president@asahautvivarais.fr

Permanence du Rallye : Salle des fêtes de 07300 Plats pendant la durée de l'épreuve

Organisateur technique

Nom : ASA Haut-Vivarais représentée par son vice-président Jean-Jacques Bonaldi

Adresse : 251 rue Anatole France 07500 Guilhaud-Granges

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur	MOCELLIN Denis	Licence n°3310
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VEYRET Emmanuel	Licence n°1316
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	BESANÇON Monique	Licence n°9682
Commissaires Sportifs	JEUNE Valérie	Licence n°161099
	PUYAU Véronique	Licence n°21585
Directeur de Course	MUSELLI Bruno	Licence n°2403
Directeurs de course adjoints PC :		
Adjoint ES 1-3-5	FRISON Réjean	Licence n°165797
Adjoint ES 2-4-6	VAILLY Jean-Philippe	Licence n°217250
Directeurs de course adjoints délégués aux ES :		
Adjoint délégué ES 1-3-5	BENOÎT Laurent	Licence n°46771
	BOUVIER Vincent	Licence n°24901
Adjoint délégué ES 2-4-6	OLIVIER Denis	Licence n°110911
	LAFOND Pascal	Licence n°227446
Commissaire Technique responsable	OTTAVI Jean-Michel	Licence n°1534
Commissaires Techniques adjoints	DALPAOS Sylvie	Licence n°233751
	GRANDPIERRE Gilbert	Licence n° 10151
	BILLOUD Alain	Licence n°13082
	PETITON Alain	Licence n°2732
Médecin chef	Dr CADENCE Hubert	
Chargés des relations avec les concurrents	HURARD Albert	Licence n°1057
	HURARD Josiane	Licence n°1053
Juges de faits	Licence n°
	Licence n°
Commissaire sportif délégué à la publicité	VAUTRAT Hervé	Licence n°3259
Organisateur technique	BONALDI Jean-Jacques	Licence n°4055
Responsable des commissaires	BONALDI Jean-Jacques	Licence n°4055
Véhicule tricolore	GAGNAIRE Patrick	Licence n°3062
	PETTEX-MUFFAT Michel	Licence n°3307
Véhicule balai	Licence n°
Chargé des relations avec la presse	DURAND Paul	Licence n°250709
Classement informatique	LC Chrono	
<i>Chronométrage libre au 1/10^e</i>		
Speaker	MARIANI Anthony	Licence n°182243

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois compte pour

- la Coupe de France des rallyes coef 2
- le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes du sport automobile
- le Michelin rallye tour

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont juges de faits.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications administratives. Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA Haut-Vivarais : www.asahautvivarais.fr.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois doit s'engager exclusivement en ligne sur le site www.engagement-lcchrono.com.

Les engagements se feront au plus tôt à parution du règlement, et au plus tard le

LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021, à minuit.

Le règlement par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais accompagné obligatoirement des documents (permis de conduire recto-verso et licences 2021 pilote et copilote) devra parvenir impérativement avant la date limite adressé exclusivement au trésorier de l'ASA Haut-Vivarais :

>>>> M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair <<<<

- Tout dossier d'engagement incomplet ou non accompagné du règlement intégral sera refusé.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (rallye moderne + VHC).

Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais. Le nombre minimum d'engagés est fixé à 90 voitures.

En dessous de ce seuil, l'organisateur administratif se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 250 €
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 260 €
 - autres équipages : 270 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 540 €

Un chèque de caution de 100€ par voiture (à l'ordre de LC Chrono), vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur. Ce chèque sera restitué au retour du transpondeur à l'issue du rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été intégralement réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le **Lundi 13 septembre 2021 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2e Rallye régional des Vallons ardéchois représente un parcours de 120,76 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,90 km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

1^{re} ÉTAPE – 1^{re} SECTION

ES 1	CHAMPIS – COL DE MAYRES	8,30 KM
ES 2	SAINT-SYLVESTRE - PLATS	4,00 KM

1^{re} ÉTAPE – 2^e SECTION

ES 3	CHAMPIS – COL DE MAYRES	8,30 KM
ES 4	SAINT-SYLVESTRE - PLATS	4,00 KM

1^{re} ÉTAPE – 3^e SECTION

ES 5	CHAMPIS – COL DE MAYRES	8,30 KM
ES 6	SAINT-SYLVESTRE - PLATS	4,00 KM

TOTAL		36,9 KM
--------------	--	----------------

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisés dans chaque ES est de 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu exclusivement aux dates et heures suivantes :

Dimanche 19 septembre 2021 de 9h00 à 18h00

Vendredi 24 septembre 2021 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura aucun prix en numéraire.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Présence obligatoire, pas d'envoi postal.

2e RALLYE RÉGIONAL DE VÉHICULES HISTORIQUES DE COMPÉTITION DES VALLONS ARDÉCHOIS

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC ainsi que le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

1.1P. OFFICIELS

Identiques au 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 2e Rallye régional de véhicules historiques de compétition des Vallons ardéchois compte pour :

La Coupe de France des rallyes VHC coefficient 2

Le Championnat de la Ligue du sport automobile Rhône Alpes

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications administratives. Cette consultation se fera exclusivement sur le site internet de l'ASA Haut-Vivarais : www.asahautvivarais.fr.

PROGRAMME - HORAIRES

Identiques au 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Identique au 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois doit s'engager exclusivement en ligne sur le site www.engagement-lcchrono.com.

Les engagements se feront au plus tôt à parution du règlement, et au plus tard le

LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021, à minuit.

- Le règlement par chèque à l'ordre de l'ASA Haut-Vivarais accompagné obligatoirement des documents (permis de conduire recto-verso et licences 2021 pilote et copilote) devra parvenir impérativement avant la date limite adressé exclusivement au trésorier de l'ASA Haut-Vivarais :

>>>> **M. Coste Antonin 206 La Butte ensoleillée 07430 Saint-Clair** <<<<

- **Tout dossier d'engagement incomplet ou non accompagné du règlement intégral sera refusé.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Nota : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passées ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipages 100 % ASA Haut-Vivarais : 250 €
 - équipages 50 % ASA Haut-Vivarais : 260 €
 - autres équipages : 270 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 540 €

Un chèque de caution de 100€ par voiture (à l'ordre de LC Chrono), vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur. Ce chèque sera restitué au retour du transpondeur à l'issue du rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que lorsque les droits d'engagement auront été réceptionnés par l'ASA Haut-Vivarais au plus tard le **lundi 13 septembre 2021 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Pour être complète cette demande d'engagement devra comprendre la photocopie de la 1^{re} page du PTH. Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements.

3.2 ÉQUIPAGES

Identique au règlement particulier du 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Les concurrents du 2^e Rallye régional VHC des Vallons ardéchois partiront derrière le 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois de support, un intervalle de 15 minutes séparera les trois rallyes.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées)**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de compétition (1977 à 1981) en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié.

Ces voitures sont répertoriées par Groupe :

GROUPE 1 - T - Tourisme

GROUPE 2 - TC Tourisme de Compétition

GROUPE 3 - GT 6 Grand Tourisme de Série

GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial/GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

GROUPE N

GROUPE A

GROUPE B

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Identique au 2^e Rallye régional des Vallons ardéchois

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

À l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

À aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme aux règles spécifiques de rallyes VHC FFSA.

La remise des prix aura lieu le Samedi 25 septembre 2021 après l'arrivée du dernier concurrent VHC à la salle des fêtes de Plats.

Il n'y aura pas dotation en prix.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

Présence obligatoire, pas d'envoi postal.